

« Les mesures concernant les détenus devant les commissions disciplinaires »

Jeudi 19 mars 2026, de 9h à 12h, à distance

Par Me Matthieu QUINQUIS, Président de l'OIP (Observatoire International des Prisons)
et Avocat au Barreau de Paris

PROGRAMME

- 1- La procédure disciplinaire
 - a. Compte-rendu d'incident
 - b. Rapport d'enquête
 - c. Acte de poursuite
 - d. Convocation
 - e. Débat contradictoire
 - f. Décision
- 2- Les sanctions
 - a. Les mesures de prévention
- 3- Le recours
 - a. Les recours contre les décisions disciplinaires
 - b. Le recours administratif préalable obligatoire (RAPO)
 - c. Le recours en excès de pouvoir (en annulation)

